



TVA sur les produits alimentaires pré-conditionnés.

Par **lamoncel**, le **05/11/2013** à **11:33**

Bonjour,

Nous vendons des produits alimentaires au détail à la pesée à une TVA de 5.5%.

Nous vendons également des coffrets cadeaux contenant ces produits à la demande du client. Nous additionnons donc le montant de chaque produit contenu dans le coffret plus le prix du coffret et vendons le tout à une TVA de 5.5%.

Notre problème est que ces opérations d'addition sont longues et fastidieuses; pouvons-nous donc saisir sur la caisse les différents produits ainsi que le pot à 5.5% ou le coffret doit être saisi à 19.6%.

Pour résumé une ligne à 5.5% sur le ticket d'un coffret contenant 3 produits ou 3 lignes de produits à 5.5% et une ligne pour le coffret à 5.5% également.

Merci de votre réponse

Par **moisse**, le **06/11/2013** à **18:53**

Bonjour,

Si vous ne détaillez pas le contenu, vous devrez facturer le tout au taux du coffret à savoir 19.6%.

C'est peut-être fastidieux, mais pas plus que les caissières en GMS qui ne vous fournissent pas un ticket sibyllin avec Alimentation XX euro, bazar YY euros, spiritueux ZZ euros, mais un ticket détaillé reprenant chaque article, ce qui vous en permet le contrôle soit dit au passage.